



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 juin 2025 à 12 h 38 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Steven Boivin

Madame la conseillère Caroline Murray préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Feirrera, attachée politique, M^e Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, directeur adjoint, Urbanisme et développement durable, Marco Pilon, directeur adjoint, Urbanisme et développement durable, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique.

CAUP20250610-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 juin 2025.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.2 Projet numéro 143250 - Dérogation mineure - Construire quatre bâtiments de 36 logements - 230, 240, 250 et 260, chemin Vanier (N.O.) - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne ses préoccupations quant à l'urbanisation du chemin Vanier et les enjeux de circulation. Son souhait est d'accélérer les travaux relatifs au chemin Vanier. Il y a un petit boisé à proximité et il y a peu de protection pour ce type de boisé. Elle aurait aimé voir l'aménagement qui sera fait pour celui-ci.

9.9 Projet numéro 143372 - Adoption de l'inventaire du patrimoine bâti traditionnel (secteur d'Aylmer)

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que cet item est une excellente nouvelle pour le secteur d'Aylmer. C'est un secteur qui se développe abondamment et cela permettra de connaître les balises relatives aux nouveaux projets de constructions et aux demandes de démolition.

9.12 Projet numéro 143461 - PIIA - Autoriser l'aménagement d'un parc - 20, rue Laurier - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran indique qu'une partie du stationnement appartenant à Kruger sera utilisé afin de créer un parc qui permettra de donner un accès aux berges de la Rivière des Outaouais.

- 12.1 Projet numéro 143460** - Entente de collaboration entre le conseil de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et la Ville de Gatineau pour le projet de conservation de la biodiversité en Outaouais

Madame Des Marais se dit satisfaite que la Ville mette en place une telle entente.

- 15.2 Projet numéro 142793 --> CES** - Politique de bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti

Monsieur le conseiller Denis Girouard aimerait des éclaircissements sur cet item. Il est question d'une charge générale, donc selon sa compréhension, les gens qui ont déjà payés des taxes locales supplémentaires payeraient en double avec cette proposition.

Monsieur Simon Comtois précise que l'intention n'est pas de faire payer les citoyens en double. Il reviendra avec un complément d'information sur cette question.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis mentionne que c'est un nouvel outil qui s'ajoute à notre boîte qui nous permettra d'harmoniser les trottoirs dans les différents districts.

- 16.1 Projet numéro 143605** - Ajout de segments de rues pour le stationnement hivernal sur un côté de rue seulement

Madame Craig-St-Louis mentionne l'importance de la relation ville-citoyen et que cette initiative n'est plus un projet pilote. Nous avons pris le temps d'être plus clairs afin d'aviser les citoyens qui seront affectés par ces changements en leur acheminant une correspondance à cet effet. Quand ces derniers interpellent le 311, les employés seront habilités à répondre à leurs questions.

- 19.5 Projet numéro 143421 --> CES** - Participation financière de la Ville de Gatineau pour la réalisation du volet québécois de Bal de Neige 2026 - Domaine des flocons - 725 000 \$ - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne que l'année dernière, il n'y avait pas de revenu autonome du côté de la Ville, ce qui n'est pas le cas cette année. Également, le montant proposé est important et génère de bonnes retombées. Dans la résolution d'aujourd'hui, il est proposé de virer le solde au budget de l'année prochaine. Il aimerait savoir s'il y a eu des excédents pour l'année 2025.

Monsieur Yess Gacem indique que nous ne sommes pas dans un contexte de subvention, mais de coproduction. Dans le cadre des soldes de 2025, nous n'avons pas encore le détail du résiduel, des éléments restent à être compliés. Depuis 2020, les coûts pour opérer cet événement ont bondi de 35 % à 40 %, notamment pour les frais de location et la production de la neige. Des aménagements électriques seront faits par Hydro-Québec dans les prochaines années et qui feront diminuer les coûts à long terme.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin explique avoir des préoccupations similaires puisque la Ville de Gatineau investit des montants importants alors que ce n'est pas le cas de la Ville d'Ottawa. Il mentionne qu'il votera contre cette résolution.

- 34.2 Projet numéro 143346** - Politique portant sur l'aménagement du mode de travail flexible – PO-062

Monsieur Moran demande le retrait de cet item. Aucun vote n'est demandé, l'item est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

Suspension CMQ

Monsieur Leclerc mentionne qu'il faut agir prudemment dans ce contexte. Nous devons également être prudents pour tous les fonds de soutien qui sont similaires aux subventions discrétionnaires, notamment quant au fonds de Rayonnement. Dans les deux cas, ce sont des fonds qui peuvent être utilisés afin d'appuyer des projets qui ne peuvent bénéficier d'enveloppes spécifiques de subvention.

Monsieur Moran se questionne à savoir s’il y a un parallèle à faire entre le fonds de Rayonnement et les fonds de soutien discrétionnaires.

Monsieur Christian Tanguay mentionne que ce sont deux mécanismes différents. Quant au fonds de Rayonnement, l’analyse du Service des communications est transmise au comité exécutif pour décision alors que pour les fonds discrétionnaires sont approuvés à postériori.

Monsieur Moran demande que la question soit creusée plus en profondeur d’ici la séance du conseil du mois prochain.

Monsieur Leclerc est d’accord à l’effet que ce n’est pas le même mécanisme, il croit que nous devons tout de même exercer cette même prudence pour le fonds de Rayonnement.

Monsieur Leclerc demande un amendement à la résolution relative à la suspension de la politique PO-035 afin d’ajouter l’analyse du fonds de Rayonnement.

Monsieur Moran n’est pas d’accord avec cette proposition d’amendement puisqu’il ne la considère pas recevable.

Monsieur Tanguay confirme que le fonds de Rayonnement ne porte pas sur le même objet que la résolution principale.

Madame Murray juge que cette demande d’amendement n’est pas recevable dans le contexte actuel. La demande d’amendement est donc rejetée.

35.1 Correspondance numéro 143613 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin à la séance du conseil municipal du 10 juin 2025 qu’à la séance du 8 juillet 2025 sera déposé un projet de résolution portant sur la taxe sur les parcs et les terrains de stationnement pour l’année 2025 - Exclusion des terrains non constructibles

Monsieur Girouard tente de comprendre l’intention de cet avis de proposition. Il aimerait connaître qui absorbera la taxe qui sera applicable.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne que le contenu de l’avis de proposition sera débattu une fois que l’analyse aura été effectuée par l’administration et déposé pour prise de décision au prochain conseil municipal.

Fin du caucus préparatoire public à 13 h 19.